

INFO

Gendarmerie
nationale

Zoom sur ...



Sûreté et Sécurité en entreprise :
Dispositif Vigilance !

A la découverte du **Référent Sûreté...**
Parce que le gendarme n'est pas que sur les routes !



Mis à jour : Mars 2023

Une offre de sécurité sur-mesure.

Dans un monde en perpétuelle mutation, dans une société en proie aux incertitudes sociales et économiques, la voix du monde de l'Entreprise est plus que jamais à prendre en considération. Actrice majeure du bon fonctionnement de la société, la production - et ses débouchés - des petites et moyennes entreprises sera probablement une des seules possibilités d'assurer un maintien du pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, parce-que la crise touche aussi bien les particuliers que le monde de l'entreprise, la Gendarmerie se doit de répondre présente à vos côtés en toutes circonstances afin de vous protéger, vous accompagner et vous conseiller. Être à vos côtés, en soutien, c'est aussi notre mission.

La lutte contre les cambriolages et les délits d'approbation en tout genre n'est pas qu'une affaire de répression. Constaté ce type d'infraction se résume à un échec de prévention.

La prévention revêt différentes formes et se décline sur les thématiques suivantes :

- *Cybercriminalité*
- *Maîtrise de l'information*
- *Vidéoprotection*
- *Gestion des fonds*
- *Analyse de la sûreté des emprises et bâtiments*
- *...*

Aucun acteur économique du monde de l'entreprise est à l'abri d'actions malveillantes. Il est nécessaire en cela de consolider les ponts et les partenariats existants entre la Gendarmerie, l'ensemble des commerçants et les entreprises en général.

A travers ce Guide de Sécurité, qui est en soit un dispositif de prévention, le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire souhaite sensibiliser un maximum de professionnels, notamment en diffusant, et vous aider à mettre en œuvre les bonnes pratiques

Votre sécurité, c'est notre mission !

Colonel DARD

Commandant le Groupement de
Gendarmerie Départementale de Saône-et-Loire

Le Guide de Sécurité à destination des Entreprises et des Commerces

Ce sont **21 fiches**, claires et pragmatiques, qui vous permettront d'appréhender sereinement l'évaluation des risques d'actes de malveillance, l'étendue des protections à votre disposition, la sécurisation de vos biens professionnels, et l'action des forces de gendarmerie à votre service.

Disponible auprès de votre Référent Sûreté

Les points abordés

Analyser la sûreté de ses locaux – [Dissuader, bloquer, retarder, réduire...](#)

Se tenir informer – [Une newsletter hebdomadaire](#)

Prévention technique de la malveillance – [Etude de l'environnement](#)

Les protections mécaniques – [Accès, normes](#)

Les protections électroniques – [Alarmes et détecteurs](#)

Traces et indices – [Pour une bonne identification](#)

Les véhicules – [Règles de base](#)

Gestion des fonds, sécurisation des moyens de paiement – [Règles de base](#)

Vols « en direct » - [Bien réagir](#)

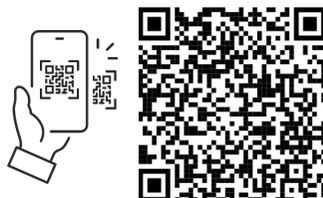
Arnaques en tous genres – [Des procédures strictes et multiples](#)

Pré-plainte en ligne, et dépôt de plainte – [Gagnons du temps !](#)

Dispositif Tranquillité Entreprises & Commerces

Dans le cadre de sa mission de sécurité économique territoriale, la Gendarmerie participe également à la protection du patrimoine économique régional. La Gendarmerie peut surveiller votre commerce, votre entreprise, son périmètre...

- ➔ Prévenir et anticiper les risques
- ➔ Évaluer, réagir
- ➔ Protéger ... sérénité



Le Référent Sécurité & le dispositif

"Vigilance Commerce / Entreprise"

Tous les dispositifs, contacts informations utiles :

Groupement de Gendarmerie Départementale 71 :

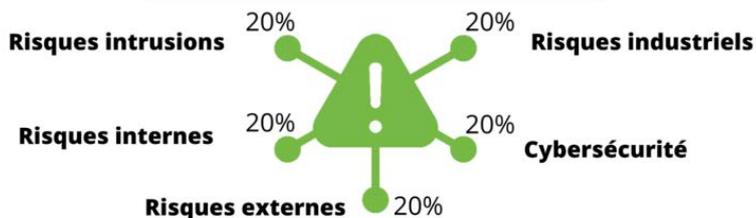
[ADC Christelle ROUX - Référente Sûreté - 03.85.295.947]

[ADJ Adrien GREGOIRE - Référent Sûreté – 03.85.295.931]





Les 5 grands risques sécurité-sûreté pour les entreprises



Les Fiches techniques

Retrouvez en 20 Fiches thématiques

les conseils pragmatiques, factuels,

afin d'appréhender sereinement

l'évaluation des risques d'actes de malveillance,

l'étendue des protections à votre disposition,

la sécurisation de vos biens professionnels,

et l'action des forces de gendarmerie à votre service

Des liens utiles,

une approche "terrain" régulièrement enrichie.



Les Fiches techniques

1. Analyse de la sûreté
2. Prévention technique de la malveillance
3. Le Référent Sûreté
4. Les vols
5. La lutte contre les vols à main armée
6. La lutte contre les cambriolages (*OTV / OTC*)
7. Les arnaques
8. La lutte contre les arnaques
9. Les cybermenaces / la lutte
10. Les protections mécaniques
11. Les protections technologiques
12. La vidéoprotection
13. La sécurisation des moyens de paiement
14. La gestion des fonds
15. Les véhicules
16. La pré-plainte en ligne
17. Le dépôt de plainte
18. La préservation / conservation des traces et indices
19. La communication au service de la prévention
20. Le dispositif « Vigilance Commerce / entreprise »

Analyser la sûreté de ses locaux

Les délinquants sont rationnels : ils vont au plus facile dans leurs analyses.

La protection des personnes et des biens est une des missions prioritaires de la gendarmerie.

Son but :

- Dissuader le passage à l'acte du délinquant,
- Bloquer l'action malveillante,
- Retarder le délinquant,
- Réduire ses effets.



Vous pouvez aussi, participer à l'amélioration de votre niveau de sûreté, spécialisés dans la prévention technique de la malveillance, les **référents sûreté** sont à même de vous prodiguer des conseils qui vous permettront de renforcer votre protection.

N'hésitez pas à les contacter, ils se déplaceront dans vos locaux et étudieront avec vous les mesures les mieux adaptées.



<https://referentsurete.fr>



Prévention Technique de la malveillance



Étude de la volumétrie (intérieur du bâtiment)



Étude de la périmétrie (zone entre clôture et et bâtiment)

Étude de la périphérie (environnement extérieur)

La prévention technique de la malveillance recouvre l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux ou à les rendre moins profitables.

Les Référents Sûreté



Depuis 2007, les **Référents Sûreté** de la Gendarmerie œuvrent dans l'accompagnement et le conseil pour vous aider à améliorer votre protection.



Chaque groupement de gendarmerie départementale dispose de **Référents Sûreté** affectés au sein de la cellule de prévention technique de la malveillance.

Le **Référent Sûreté** est un gendarme ou un policier qui a suivi une formation spécifique portant notamment sur la prévention situationnelle et la vidéoprotection.



Ses compétences lui permettent d'apporter une expertise et des conseils pour sécuriser les sites professionnels ou accueillant du public.

Les **Référents Sûreté** peuvent s'appuyer également sur le concours des correspondants sûreté du département.



Chaque communauté de brigades ou brigade territoriale autonome dispose d'au moins un correspondant sûreté exerçant sa mission sur le ressort de sa circonscription.

Les Vols

Un vol c'est lorsqu'une personne s'approprie frauduleusement un bien ou une chose qui ne lui appartient pas.
Il agit dans le but de s'accaparer la chose d'autrui.



Il existe différents types de vol :

- **Le vol à la fausse qualité** : Le voleur utilise une fausse qualité (*contrôleur de la mairie, agent de police*). Du fait de ce cette qualité, la victime ne se méfie pas et laisse entrer le voleur qui profitera d'un moment d'inattention de celle-ci pour commettre son vol.



- **Le vol à la roulotte** : Il s'agit d'un vol d'objets se trouvant dans des camions ou voitures.



- **Le vol à la tire** ou **vol par pickpockets** : le voleur enlève des objets placés dans les poches de ces victimes (*porte-monnaie, téléphones portables etc.*)



- **Le vol à l'étalage** : Forme très courante de vol, il s'agit de voler des objets dans les rayons de magasin ou dans les étalages qui bordent les trottoirs.



- **Le vol à la découverte** : Le voleur sonne; personne ne répond, il pénètre alors dans les pièces non fermées à clé et vole ce qui l'intéresse.



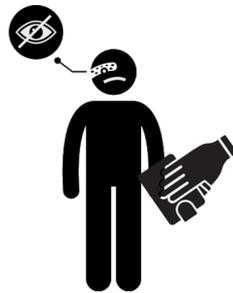
Les Vols

- **Vol au rendez-moi :** Une personne se présente et règle un petit achat à l'aide d'un billet de 100 ou 200 €uros. Une fois la monnaie rendue, souvent en billets de 20 ou 50 €uros, le faux client se rétracte et demande de récupérer la mise de départ. Mais lors du nouvel échange d'argent, il réussit à conserver quelques billets avant de disparaître.



- **Le vol à la détourne :** Cette forme de vol consiste, surtout, pour le voleur à détourner l'attention de la victime pour la voler

(ex : à la carte routière)



- **Le vol de téléphone portable :** Le mode opératoire est chaque fois le même : une personne parlant peu le français, se présente dans un commerce. Il prétend avoir besoin d'aide : c'est finalement le téléphone portable laissé sur le comptoir du commerçant qu'il subtilise avant de repartir.



- **Le vol par effraction ou cambriolage :** L'auteur du délit s'introduit de force dans un local ou un bâtiment afin de dérober des objets (ex : porte ou fenêtre fracturées)



- **Le vol à main armée :** Il s'agit d'un vol perpétré avec usage ou menace d'une arme (pistolet, couteau, arme par destination)



La lutte contre les vols à main armée



Les établissements financiers étant de plus en plus sécurisés, les délinquants ont tendance à s'en prendre davantage aux commerces de proximité (*restaurant, bureau de tabac, supermarchés...*)

Dissuader / Protéger



- Limitez l'affichage dans vos vitrines
 - Placez le comptoir caisse pour qu'il soit visible de l'extérieur
 - Assurez-vous que la porte d'entrée est visible de la caisse
 - Pour les commerces les plus sensibles, faites installer un contrôle d'accès
 - Indiquez clairement l'existence et l'utilisation de systèmes et mesures de sûreté

Prévenir



- Toujours accueillir et surveiller les clients
 - Les vols sont souvent commis à l'ouverture et à la fermeture, soyez vigilants à ces moments-là
 - Les malfaiteurs abandonnent leur projet s'ils pensent avoir été repérés
 - Formez votre personnel aux règles de sûreté
 - Pré-enregistrez le numéro d'urgence 17 sur votre téléphone



En savoir plus...

La lutte contre les vols à main armée



Bien réagir pendant l'agression

- N'essayez pas de résister, ne prenez pas de risques inutiles
- Concentrez-vous à bien retenir le maximum de détails utiles aux enquêteurs (*taille, accent, vêtements...*)



- Mémorisez tout ce qui peut servir à l'enquête (*meublier ou objets touchés*)



- Dès que vous êtes en sécurité, composez le 17 et renseignez le plus précisément l'opérateur.
Ne raccrochez pas avant d'y être invité



- Ne rajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction (*verre, traces de pas, mégots ...*)
- Ne touchez pas aux objets abandonnés par les malfaiteurs (*cagoules, armes, vêtements...*)



La lutte contre les cambriolages

Les conseils qui vous sont donnés valent aussi pour vos résidences principales et secondaires. En votre absence soyez vigilants :

- Installez une ampoule connectée ou l'utilisation d'une veilleuse simulant une présence



- Verrouillez bien les portes et les fenêtres, même pour une courte absence



- Ne laissez pas d'outils dans le jardin pouvant servir aux cambrioleurs (*tournevis, échelle, etc*)



- Si des véhicules sont stationnés dans votre garage, ne laissez pas les clés sur le contact ou trop accessibles dans la maison (*on parle de « home-jacking »*)



- Équipez les abords de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement, les voleurs n'aiment pas agir en pleine lumière



- Lors de vos départs en vacances, vous pouvez signaler votre absence



Opération Tranquillité Vacances (OTV)



Opération Tranquillité Commerces (OTC)



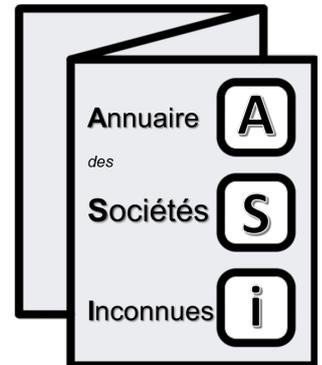
Mon entreprise / mon commerce [les bons conseils] =



Les arnaques

Les commerces et entreprises sont également touchés par des escroqueries :

Arnaque à l'annuaire : On tente de vous faire payer des sommes importantes pour une diffusion dans un soi-disant annuaire reconnu et tiré à de nombreux exemplaires.



Arnaque au règlement de sommes dans le cadre de la réglementation : On tente de vous faire payer des cotisations relatives à des inscriptions sur des sites professionnels non obligatoires.



Les Faux Ordres de Virements : L'escroc usurpe l'identité du président ou d'un ordonnateur et demande à un collaborateur d'effectuer un virement de toute urgence à un tiers, au prétexte d'un dossier sensible, confidentiel ou urgent. L'escroc peut se faire également passer pour un fournisseur ou un employé souhaitant modifier ses coordonnées bancaires.

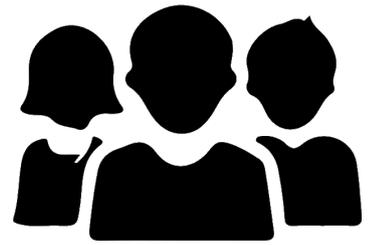


Le carambouillage : L'escroc simule la création d'un fonds de commerce pour acheter des marchandises payables à terme et les revendre immédiatement au comptant, parfois à perte avant de disparaître.



La lutte contre les arnaques

Soyez attentifs aux individus qui se présentent à plusieurs et tentent de vous distraire pendant que l'un d'eux essaie de pénétrer dans votre logement ou à l'arrière boutique.

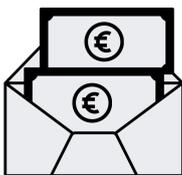


Attention, parfois les délinquants usent de « fausses qualités » (*faux policiers, faux gendarmes, faux agents EDF*) pour avoir accès à vos valeurs ou vos locaux.

Vous pouvez demander à voir les cartes professionnelles des agents qui en sont dotés.



Prenez garde également aux individus qui vous proposent de verser de l'argent en usant d'arguments fallacieux : don pour l'amicale de la police, les amis de la gendarmerie, parutions dans des annuaires inexistantes, chèques de caution non encaissés...



Si vous recevez une facture alors que vous n'avez rien commandé, si l'on vous dit que vous vous êtes engagé lors d'un bon de commande, si l'on veut vous faire signer rapidement un contrat, **soyez prudents !**



Dans tous les cas, ne vous précipitez pas, **renseignez-vous** sur l'entreprise en question, expliquez clairement à vos salariés que leur signature les engage et engage la société.

La CPME peut vous apporter des informations sur ces pratiques douteuses, n'hésitez pas à la contacter.

La lutte contre les arnaques

Pour votre information, consultez le dépliant
« *Escroqueries n'en payez pas le prix* » du Ministère de l'Intérieur.

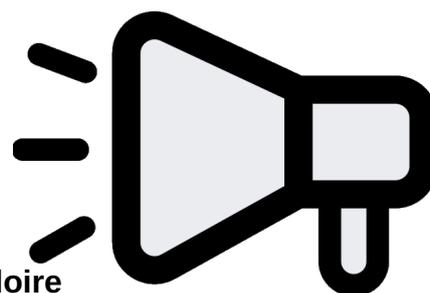
Une ligne « **INFO ESCROQUERIES** » au 0811.02.02.17
(*Coût d'un appel local*) est à votre disposition.

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries,
vous pouvez vous rendre sur le site :

www.internet-signalement.gouv.fr



Rapprochez-vous également de vos réseaux officiels,
la gendarmerie y diffuse régulièrement des
« **alertes sécurité entreprises** » afin de vous informer
des nouveaux phénomènes d'arnaque détectés.



<https://www.facebook.com/gendarmerie.saone.et.loire>

Les Cybermenaces



Les cybermenaces sont des tentatives malveillantes destinées à perturber un système informatique ou un réseau en volant des données ou en accédant à des fichiers non autorisés.

Elles peuvent être une source de chantage (*ransomware*), de monétisation (*revente d'infos personnelles sur le dark web*), ou d'usurpation d'identité (*phishing, etc.*) Il est donc recommandé de protéger ses appareils et ses données avec une solution de sécurité.

Il y a différents types de Cybermenaces :

- **Ransomware** : Ce type de logiciel est conçu pour verrouiller l'accès à un appareil ou en crypter le contenu, dans le but de vous extorquer de l'argent.



- **Usurpation d'identité** : L'une des principales motivations des personnes qui collectent frauduleusement vos données personnelles est d'utiliser ces données afin de se faire passer pour vous.



- **Cheval de troie** : Ce terme générique désigne tout logiciel malveillant qui cache son véritable but pour vous inciter à l'installer sur votre appareil. Techniques d'ingénierie sociale, exploitation de vulnérabilités, faux liens de téléchargement...

Tout est bon pour endormir votre méfiance et infiltrer votre ordinateur.



Les Cybermenaces

- **Spam** : Le spam est un message, un e-mail ou tout type de message numérique que vous n'avez pas sollicité. Souvent irritant et ennuyeux et parfois dangereux, il faut savoir s'en prémunir.



- **Phishing** : appelé aussi hameçonnage, est consistant à se faire passer pour une personne en qui vous avez toute confiance, afin de des informations sensibles ou personnelles.

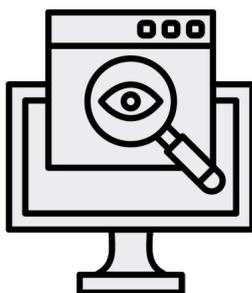


une technique ou une entité vous soutirer

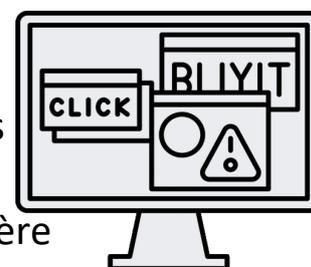
- **Malware** : Désigne tout type de logiciel malveillant. en plus difficile de les identifier, leur point commun reste le même : un créateur de **malware** a forcément de mauvaises intentions.



- **Spyware** : C'est un logiciel indésirable qui enregistre votre activité sur votre ordinateur, dans le but de collecter vos informations personnelles et vos habitudes de navigation, à l'abri des regards et surtout du vôtre.



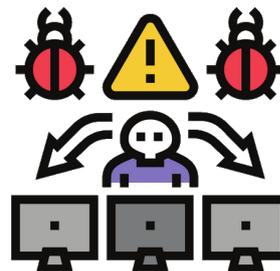
- **Adwares** : Logiciels destinés à vous imposer des publicités, ce qui peut gêner voire empêcher votre navigation sur Internet. Ils peuvent aussi ralentir de manière durable le fonctionnement de votre ordinateur, ou bien servir à propager virus et autres spywares.



La lutte contre les cybermenaces

Les délinquants sévissent aussi sur la toile : fichiers clients, données sensibles, le savoir faire de l'entreprise sont des cibles potentielles.

- Formez votre personnel aux risques d'Internet



- Identifiez et sécurisez les données sensibles



- Effectuez des sauvegardes régulières de vos données



- Changez les codes d'accès à chaque départ de salarié d'un service traitant des informations sensibles



- Faites les mises à jour immédiatement



- Séparez vos usages personnels et professionnels



- Évitez de vous connecter sur un réseau public



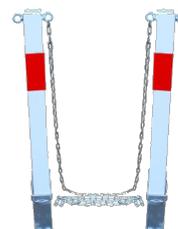
- Vérifiez les sites sur lesquels vous faites vos achats (mention *https*, *cadenas*,...)



Les protections mécaniques

Renforcez la sécurité des accès principaux **sans oublier les accès annexes** (*réserve, fenêtre, accès par les toits*).

Un rideau métallique et/ou des potelets anti-intrusion limitent les risques lorsqu'un véhicule bélier est employé.



Pensez également à une **couverture lumineuse** efficace en périmétrie du magasin.



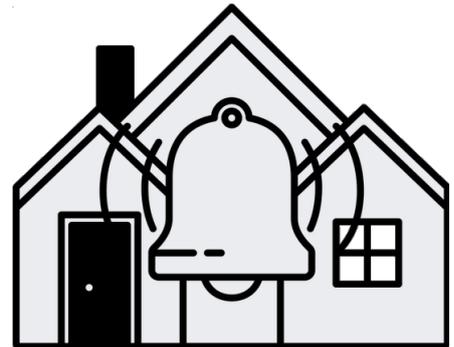
Attention ! Pour être pleinement efficaces, ces dispositifs doivent répondre à des normes (*NF, APSAD*)



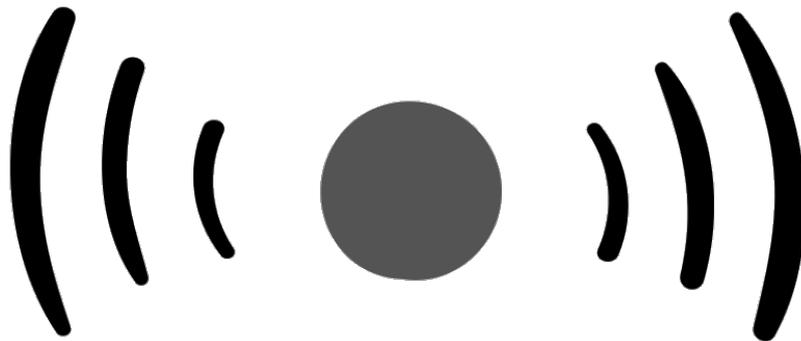
En savoir plus

Les protections technologiques

L'alarme a pour but de détecter une présence inopportune ou un événement anormal dans des locaux protégés. Un dispositif de sécurité électronique n'est que le complément des protections mécaniques. **L'alarme alerte, elle ne protège pas.**

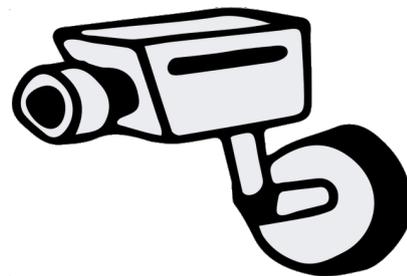


Pour être efficace, il est nécessaire que la détection se fasse le **plus tôt possible** avec une transmission fiable de l'information pour garantir la chaîne d'alerte.



En savoir plus

La vidéoprotection



L'installation d'un système de vidéoprotection est soumise à **autorisation préfectorale** (*valable 5 ans*) dans les lieux ouverts au public.

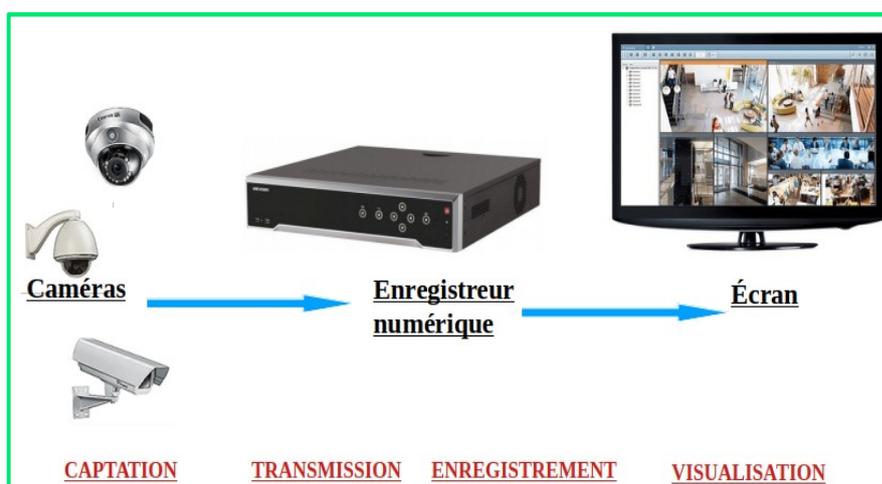
Les zones vidéo-protégées non accessibles au public (*réserves, bureaux, quais de livraison*) font l'objet d'une simple déclaration à la CNIL et donnent lieu à une information des salariés.

L'**affichage d'un panneau** représentant un pictogramme de caméra ainsi que les coordonnées de la personne responsable du système est **obligatoire**.



Mentionnons que la vidéoprotection peut être associée au système de détection intrusion afin d'effectuer **une levée de doute à distance**.

Aucune intervention des forces de l'ordre ne peut être engagée sans une levée de doute au préalable (Art L613-6 du Code de la Sécurité de l'Intérieure)



videoprotection

En savoir, plus...



Guide méthodologique

La sécurisation des moyens de paiements



Ne faites pas confiance trop facilement, certains individus profitent de l'inexpérience de vos salariés ou se présentent à des moments de forte affluence afin de vous abuser :

il est conseillé de demander systématiquement une pièce d'identité à vos clients pour tous règlements par chèque.

Pour les cartes de crédit, sachez repérer les signes suivants pour un client :

- qui retire précipitamment une carte de sa poche
- qui utilise plusieurs cartes pour un même achat
- qui fait des achats urgents quelques minutes avant la fermeture
- qui demande de l'argent comptant en échange d'un paiement par carte de crédit

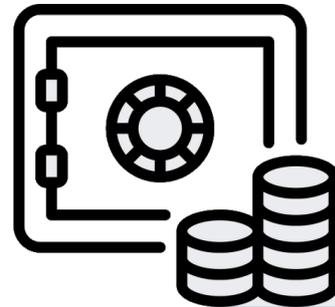


Guide méthodologique

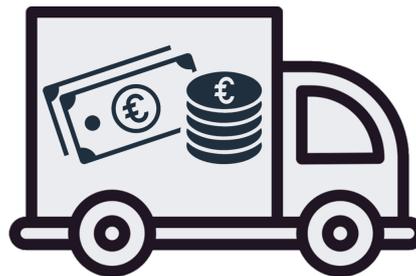
La gestion des fonds

À l'intérieur du commerce

- Ne prélevez pas l'argent devant les clients
- Prélevez la caisse régulièrement
- Organisez l'espace de vente de façon à ne pas laisser le passage libre derrière la caisse
- Établissez une liasse « piégée » dont les numéros de billets seront répertoriés et seront utiles lors de l'enquête en cas de vol
- Placez vos espèces dans un endroit sûr (*meuble sécurisé ou armoire forte*)

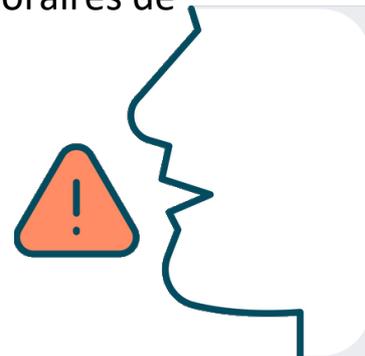


- Lors de la fermeture des locaux, ne laissez pas de sommes importantes. Si vous avez un tiroir caisse, laissez le vide et ouvert
- Apposez une affichette sur votre vitrine précisant que la caisse est prélevée régulièrement et que les fonds ne sont pas laissés sur place le soir



Hors du commerce

- Lorsque vous allez à la banque, variez les jours et horaires de dépôt
- Répartissez l'argent sur vous
- Faites preuve de discrétion sur les flux d'argent liés à votre commerce

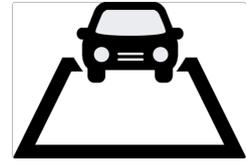


Les véhicules



Si vous possédez des véhicules d'entreprise,
soyez attentifs à ces évidences, qu'il est bon de rappeler :

- Stationnez les de façon à compliquer leur accès
- Évitez de stationner le véhicule dans un endroit



isolé ou non éclairé

- Verrouillez soigneusement et entièrement le véhicule
(*vitres, portières et coffre*)



- Ne laissez pas les papiers à l'intérieur. En cas de contrôle,
les délinquants les utiliseraient pour ne pas être inquiétés



- Déposez les clés dans une boîte sécurisée
ou une armoire forte (*gestion des clés*)



- Ne pas effectuer les pleins le vendredi soir
ou veille de jour férié (*vols de carburant*)



- Ne laissez pas la carte carburant à l'intérieur de l'habitacle



- Ne laissez pas de matériel sensible ou coûteux
(*matériels électroportatifs*) dans les véhicules en cas de
stationnement sur la voie publique



La pré-plainte en ligne

Votre activité ne vous permet pas de vous déplacer pour déposer plainte ? Sachez que le dispositif de **pré-plainte en ligne**, vous permet d'effectuer cette démarche à distance sur internet.



Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (*vols, dégradations, escroqueries...*) dont vous êtes victime et pour lesquels l'auteur est inconnu.

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou au service choisi.



Adresse IP détectée : XXXXXXXXXX

Ce service vous permet d'effectuer **une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...)** dont vous êtes victime et **pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur.**

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

Vous avez pris connaissance des conditions d'utilisation de ce service, voulez-vous continuer ?

Continuer



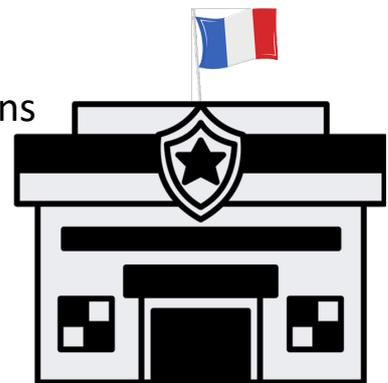
Pour déposer plainte,
ou rendez-vous sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Le dépôt de plainte



Il est consigné par procès-verbal et donne lieu à une remise de récépissé (*document que vous devrez transmettre à votre assureur ou tout autre organisme demandeur*).

Le dépôt de plainte peut être réalisé dans **tout commissariat de police ou brigade de gendarmerie**, c'est le **principe du guichet unique**.



L'enquête une fois achevée, sera transmise au Procureur de la République qui décidera de l'opportunité des poursuites.

Lors de la procédure, vous pouvez vous **constituer partie civile**, action indispensable en vue d'une éventuelle indemnisation de votre préjudice.



La constitution de partie civile vous permettra d'avoir accès au dossier par le biais de votre avocat.

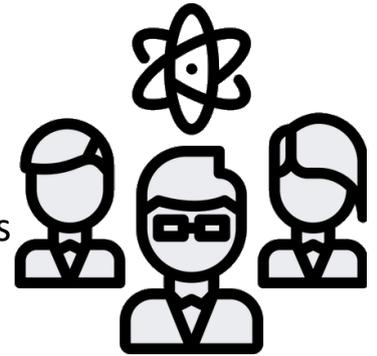


Pour en savoir plus...<http://www.justice.gouv.fr/>

Préservation / conservation des traces et indices

La police technique et scientifique dispose de moyens d'un niveau de technicité très élevé.

En Saône-et-Loire, un laboratoire permet aux Techniciens en Identification Criminelle de réaliser des analyses et des recherches scientifiques sur place.

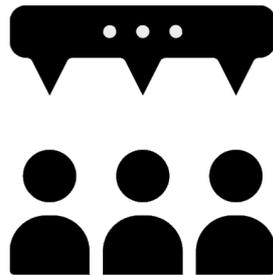


ADN, empreintes, vêtements laissés par les auteurs sont autant d'indices pouvant être exploités lors des enquêtes judiciaires.



Si vous êtes victime d'un cambriolage, **ne touchez à rien** et ne laissez personne rentrer dans vos locaux (*risque de pollution de la scène de crime ou de délit*)

Essayez de retenir les témoins et à défaut, notez leurs coordonnées afin que les enquêteurs puissent les contacter ultérieurement.



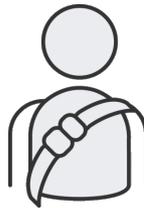
Qu'est-ce qu'un TIC ?



La communication au service de la prévention

Régulièrement, des publications vous rappellent les bons réflexes à adopter dans le domaine de la prévention des cambriolages,

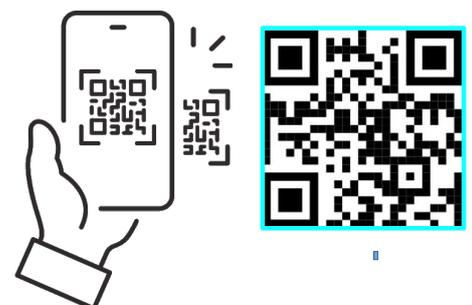
mais également de la lutte contre l'insécurité routière ainsi que toutes sortes d'informations relatives à l'institution.



Si vous ne disposez pas de Facebook, sachez que le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire, met à votre disposition une newsletter.

Vous obtiendrez hebdomadairement des messages de prévention mais également des évènements du groupement sur votre boîte e-mail.

NewsLetter Gie Nationale



adresse internet :
<https://urlz.fr/axr7>

Le dispositif vigilance commerce

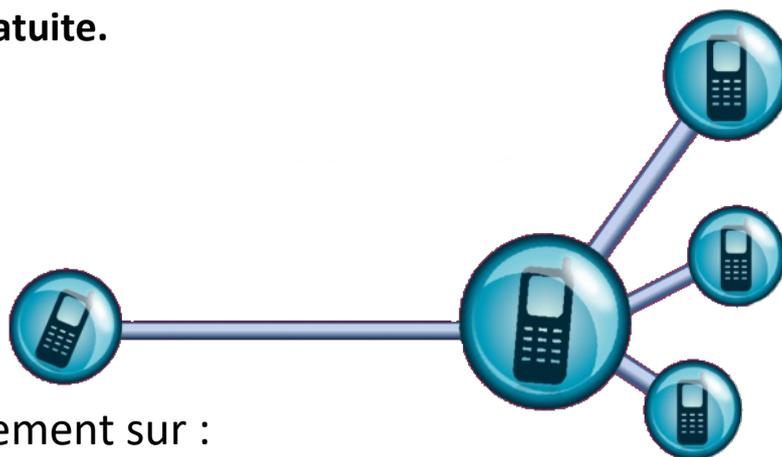
Depuis fin 2012, la chambre de commerce et d'industrie de Bourgogne Franche-Comté, la gendarmerie et la police sont signataires du protocole « **Vigilance Commerce** ».



Ce dispositif, vous permet, d'être informé par un message sur votre téléphone portable d'un fait commis quelques minutes plus tôt sur le département

(*vol à main armée, vols avec violences, vols avec séquestration, émission de fausse monnaie*).

L'alerte est déclenchée par le groupement de gendarmerie, quel que soit le lieu de commission des faits (*zone police ou zone gendarmerie*). L'apposition de la vitrophanie « Alerte SMS » concourt à une dissuasion efficace et signale votre adhésion à ce dispositif. Cette adhésion est **gratuite**.



Inscrire directement sur :

https://www.cci71.net/inscription/vigilance_commerce/

ou



Inscription



La **protection des commerces et des entreprises** est, avec la lutte contre les cambriolages des résidences, une des missions prioritaires visant à l'interpellation des auteurs de ces faits.

Par l'adoption des **mesures de sûreté** (*protections mécaniques, électroniques, mais aussi organisationnelles*), vous pouvez augmenter les chances d'une **alerte rapide** et d'une **intervention efficace**.

Audit entreprise (*gratuit*), « Quiz sécurité » en ligne ...
Renseignez-vous !

*Fiches techniques réalisées par le
Groupement de Saône & Loire
de la Gendarmerie Nationale*



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*